

Référence cartographie des emplois	Correspondance UCANSS
CPM-10-A	1703
Intitulé du poste	
Directeur(trice) adjoint(e) de la prévention et promotion de la santé	
Intitulé de l'emploi	
Directeur(trice) adjoint(e)	

Création		Remplacement	X
----------	--	--------------	---

Structure	Siège
Direction de rattachement	Direction de la Santé Publique
Direction adjointe	Direction adjointe Prévention et promotion de la santé

Contexte
<p>L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.</p> <p>La Direction de la santé publique est structurée en 3 directions adjointes et 1 département</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction adjointe veille et sécurité sanitaires - Direction adjointe santé environnement - Direction adjointe prévention et promotion de la santé - Département Pharmacie, produits de santé et laboratoires de biologie médicale <p>Elle est placée sous la responsabilité de la directrice de la santé publique.</p> <p>Elle assure la présidence déléguée de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans le domaine de la prévention, de la santé au travail, de la santé scolaire et de la protection maternelle et infantile. Elle assure le secrétariat de la commission spécialisée prévention de la CRSA.</p> <p>Elle est également membre du COMEX, du CODIR et participe au conseil de surveillance de l'Agence</p>
<p>La Direction adjointe Prévention et promotion de la santé a pour mission de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter et animer la politique régionale de promotion de la santé, incluant la prévention dans tous les milieux de vie et à tous les âges de la vie et de lutter contre les inégalités de santé. - Assurer le suivi des thématiques du projet régional de santé relevant du champ prévention et promotion de la santé (feuille de route ARS), les déclinaisons régionales de la stratégie nationale de santé (SNS), les objectifs et indicateurs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ARS-Etat, ...

A partir des orientations nationales de santé, des données d'état de santé de la population bretonne et des connaissances disponibles sur les actions probantes, il lui appartient :

- de définir les stratégies d'intervention en prévention et promotion de la santé en veillant à ce qu'elles bénéficient à tous les groupes sociaux (équité sociale), notamment par le développement d'actions universelles et proportionnées ;
- de structurer l'offre territoriale en prévention et promotion de la santé, en veillant à sa cohérence et sa répartition équitable sur le territoire breton ;
- conduire les politiques de contractualisation et d'allocation de ressources pour atteindre les objectifs relevant de la politique régionale de santé en prévention et promotion de la santé
- d'organiser suivre et évaluer les stratégies, dispositifs et actions financées
- développer les stratégies intersectorielles, notamment avec les collectivités locales, services de l'Etat et institutions dont les politiques contribuent à créer des environnements et conditions de vie favorables à la santé ;
- de piloter l'élaboration et la mise en œuvre du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) ;

Au sein de l'ARS, la DA PPS

- assure l'animation régionale du réseau des chargés de mission PPS au siège et en Délégations Départementales
- favorise la prise en compte des orientations régionales en PPS de manière transversale au sein des autres directions de l'ARS (premier recours, établissements de santé, établissements et services médico-sociaux ...)
- soutient la mission d'animation territoriale des délégations départementales de l'ARS qui déploient, en proximité et transversalité, les stratégies de prévention et de promotion de la santé, notamment par les contrats locaux de santé (CLS) ;

La Direction adjointe PPS assure le secrétariat de deux commissions :

- la commissions spécialisée prévention de la conférence régionale santé et de l'autonomie
- la commission coordination des politiques dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile.

La définition et la mise en œuvre des missions PPS s'exerce de manière coordonnée entre la direction adjointe PPS et les directions de DD, associant respectivement les chargés de mission de la DA PPS et les référents PPS des DD.

L'équipe de la Direction adjointe PPS est composée de 10 personnes :

- 1 directrice adjointe,
- 2 médecins de santé publique
- 7 chargés de mission en charge du suivi des thématiques santé : santé précarité, santé des enfants et des jeunes, sport santé bien être, nutrition alimentation, addictions, dépistage des cancers, santé au travail, maladies chroniques et éducation thérapeutique ...
- 2 gestionnaires de dossier

Missions/Activités

Le/La Directeur/trice Adjoint/e travaille en étroite collaboration avec la Directrice de la Santé Publique dans le cadre d'une délégation concertée.

Le/La Directeur/trice Adjoint/e est en charge de :

- L'encadrement, le management de l'équipe et l'organisation du travail
- La coordination fonctionnelle et l'animation du réseau des référents PPS des délégations départementales
- L'articulation avec les autres directions de l'ARS
- Le suivi des conventions partenariales (Rectorat, PJJ, Cohésion sociale ...)
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la feuille de route annuelle synthétisant les priorités stratégiques du secteur PPS
- Le pilotage des priorités thématiques et populationnelles de santé publique dans le cadre du projet régional de santé : addictions, nutrition et activités physiques, prévention du suicide, santé des plus démunis, santé sexuelle, santé des enfants et des jeunes) et des stratégies de la promotion de santé
- Le suivi administratif et budgétaire des dispositifs conventionnés et des financements au titre des « actions de santé recentralisées »: tuberculose, dépistage des cancers, Centre Gratuit d'Information et de Dépistage et de Diagnostic, vaccination.
- Le suivi administratif et budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant les personnes en difficultés spécifiques (Lits Halte Soins Santé/Lits d'Accueil Médicalisés/Appartement de Coordination Thérapeutique)

Le directeur/directrice adjointe est membre du comité de direction (CODIR) et du CODISP (comité de direction de la DSP).

Le poste demande de fortes qualités relationnelles, un équilibre capacités à décider/capacités à accompagner les acteurs compte tenu de son positionnement au contact de la totalité des directions de l'ARS et de multiples partenaires externes de l'ARS.

Interfaces professionnelles

Ministère (DGS), services territoriaux de l'Education nationale, autres services territoriaux de l'Etat (DRJSCS, DDCS, DRAAF, DIRECCTE, PJJ...), Collectivités territoriales (Région, Départements, communes), organismes de protection sociale (CPAM, MSA, Mutuelle,...) ...

Conditions particulières

Poste soumis à une Déclaration Publique d'Intérêt (DPI)

Poste soumis aux astreintes

Profil recherché

Le poste est ouvert :

- A partir d'IASS hors classe
- A partir d'attaché(e) principal (e)
- Médecin inspecteur(trice) de santé publique
- Pharmacien inspecteur(trice) de santé publique
- Ingénieur du génie sanitaire
- Agents de direction inscrits sur L3
- Praticien Conseil
- Agents contractuels de droit public.

Compétences	
Savoir	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances en droit administratif général - Connaissance du concept et pratique de la santé publique - Connaissance des politiques de santé - Management et pilotage - Connaissance du fonctionnement des institutions publiques et privées - Connaissances du contexte socio-économique territorial
Savoir –faire	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter une conduite de changement - Animer une équipe - Respecter les échéances - Adopter une posture de réflexion stratégique et prospective - Expression écrite - Expression orale - Maitriser les techniques de la négociation professionnelle
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de leadership - Avoir le sens de l’écoute et du dialogue - Avoir une force de conviction - Sens des responsabilités - Savoir déléguer

Contact	ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr
Date limite de dépôt des CV et LM	24 janvier 2021
Date des entretiens	4 février 2021